



Dispensé de timbrage

TOULON CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le
20 septembre 2013

L'édito

**Toujours
en lutte !**

Programme chargé cette année encore. Il faut dénoncer cette réforme des retraites qui représente un réel recul : la hausse des cotisations engendrerait par exemple, une perte de 76 euros par an pour un PE au cinquième échelon. Après le 10 septembre, restons mobilisés !

Il faut se battre pour nos salaires. N'oublions pas que l'ISAE de 400 euros n'est pas une avancée mais seulement le tiers d'une somme que nous aurions dû percevoir depuis des années déjà. Rappelons aussi que nos salaires sont gelés depuis 4 ans. Alors réclamons dans l'immédiat une ISAE à 1200 euros !

Il faut enfin, exiger beaucoup pour notre école : près de 180 postes supplémentaires seraient nécessaires dans le Var pour subvenir aux besoins :

remplacement, RASED, scolarisation des tout-petits... Le changement de rythme imposé génère déjà des inégalités et n'améliore en rien la situation.

Venez nombreux aux Assemblées Générales spéciales rythmes, aux RISTT, aux stages proposés par le SNUipp : informez-vous, débattons sur tous ces sujets et construisons de solides revendications ensemble.

Rejoignez-nous, car notre force, c'est le nombre.

Aurélié SANCHEZ,
Secrétaire générale adjointe
du SNUipp-FSU Var



**PAGES CENTRALES
DE CE BULLETIN**

**UNE AFFICHE POUR LA
SALLE DES MAÎTRES**

Sommaire

- Page 1 Édito.
- Pages 2, 3, 6, 7 Affiche.
- Page 4 Rythmes.
- Page 5 Retraites.
- Page 8 Bulletin d'adhésion.

Directrice de publication : Maude FAVENNEC
Mensuel : n° 253
Prix au numéro : 0,76 E
N° de commission paritaire : 0 515 S 07337
Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp
Immeuble Le Rond Point
Av. Curie 83160 LA VALETTE
Tél : 04.94.20.87.33 Fax : 04.94.20.87.34
E-mail : snu83@snuipp.fr Site : <http://83.snuipp.fr>



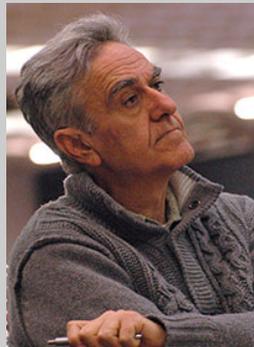
Bulletin imprimé et diffusé grâce à la cotisation des adhérents du SNUipp.



Métier

Marchandisation de l'école

Stage proposé par le SNUipp-FSU le vendredi 15 novembre maternelle J. Zay à La Seyne, en présence de Samy Joshua.



L'occasion de réfléchir collectivement à un phénomène de fond qui met à mal l'École et de tracer les pistes des réactions nécessaires.

Ce stage est ouvert à toutes et tous. **L'autorisation d'absence est de droit sous réserve de s'inscrire au moins un mois avant.**

Contactez le SNUipp-FSU pour vous inscrire.

Action

Rythmes scolaires

Six Assemblées Générales et des Assises varoises : prenez la parole, 2014 se prépare maintenant !

Assemblées générales Ouvertes à toutes et tous

30/09 Toulon
17h école 3 quartiers

30/09 Draguignan
17h IUFM

30/09 Bandol
17h école Morel

1/10 Brignoles
17h école la Tour

1/10 Cogolin
17h école Chabaud

3/10 St Maximin
17h école Barles

Assises varoises des rythmes scolaires

Rendez-vous en novembre
pour faire le bilan et
construire les suites à donner !

IL FAUT VOIR GRAND POUR LES ENFANTS ET LES ENSEIGNANTS

Carrière

CAPD du 27 août 2013 : compte rendu de vos élu-es du SNUipp-FSU

Suite du Mouvement, AVS, enseignants contractuels, hors classe.

Informations données par le DASEN

Concernant les nouveaux programmes, une demie journée sera banalisée (hors des 108 heures) pour permettre une concertation de tous les personnels. Une consultation sera ensuite organisée sur internet du 16 septembre au 18 octobre. Le travail sur la mise en place d'un conseil commun école/collège sera amorcé cette année. Une demie journée banalisée est aussi prévue concernant l'éducation prioritaire pour les écoles et collèges concernés.

Hors classe

Suite à l'annonce d'augmentation du ratio de passage à la hors classe, 34 collègues varois passent à la hors classe en plus du contingent annoncé avant l'été.

Nombre d'AVS en CDI dans le Var

Questionné par le SNUipp-FSU, le DASEN a répondu qu'il attendait les éléments techniques du ministère. Il a recensé 28 personnes éligibles à ces emplois, c'est à dire des assistants d'éducation en fin de contrat exerçant sur des missions d'AVS (possible rallonge d'une 7ème année de contrat pour leur

permettre d'accéder aux CDI).

Nombre d'enseignants contractuels dans le Var et affectations

Questionné par le SNUipp-FSU, le DASEN a listé les 62 personnes recrutées en tant qu'enseignants contractuels (ayant réussi l'admissibilité au concours de recrutement, en attente de passer l'admission, lire le point de vue du SNUipp dans la déclaration liminaire). Ces personnes auront une classe en charge (ni CP ni TPS) un lundi ou un mardi, assurant le complément de service d'un directeur déchargé, d'un personnel à temps partiel ou d'un maître formateur. Un tuteur sera nommé et rémunéré.

Le SNUipp-FSU a rappelé son opposition à cette façon de faire : le précédent gouvernement avait utilisé les PE Stagiaires pour décharger les directeurs d'écoles à 4 classes jusqu'alors sans décharge. Ce gouvernement remplace des Titulaires de secteur formés par des contractuels non formés, réussissant le tour de force de faire pire que son prédécesseur en la matière... L'objectif est budgétaire, il n'est ni formateur ni pédagogique.

Quant à la notion d'enseignants chevronnés retenus pour être tuteurs, le SNUipp-FSU a demandé quels étaient les critères permettant de les déterminer. Une question restée sans réponse...

Dispositif retenu pour remplacer les étudiants varois refusant de devenir contractuels

Questionné par le SNUipp-FSU, le DASEN a répondu que les étudiants des Alpes Maritimes ne pouvaient pas intégrer le Var. Aucun remplacement par un autre étudiant ne sera possible.

Opérations administratives 2013

Questionné par le SNUipp-FSU, le DASEN a répondu que ce calendrier serait disponible fin septembre.

Mouvement 2013

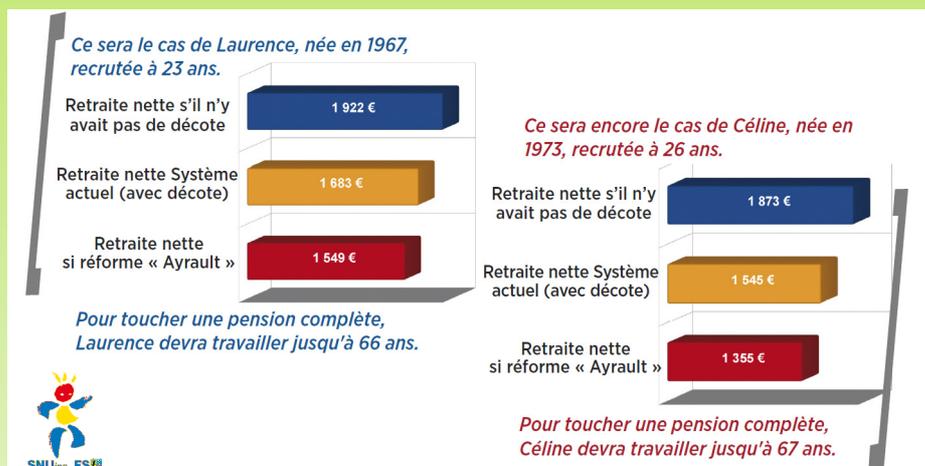
- 17 courriers de collègues ont été étudiés.
- 38 affectations ont été prononcées.
- 92 collègues sont toujours sans poste.
- 15 postes devraient se libérer d'ici peu (détachements et congés divers).



Retraites

Tous concernés et notamment les plus jeunes !

Le gouvernement affirme qu'il ne touche pas à l'âge légal de départ à la retraite qui est de 62 ans aujourd'hui. Sur le papier peut-être, mais dans la « vraie vie », c'est faux. En allongeant la durée de cotisation à 43 ans à l'horizon 2035, DE FAIT, l'âge auquel les enseignants pourront partir à la retraite sans décote va RECULER encore. NOUS, enseignants aurons alors le choix entre partir à la retraite avec une pension de plus en plus réduite ou travailler jusqu'à 67 ans... Mobilisons-nous !



Avec la décote, ça rabote...

La décote, c'est à dire la perte nette d'argent si on n'atteint pas le nombre d'annuités de cotisations demandé, qui a été instauré lors de la réforme de 2003 aggrave la situation de nos retraités. Tout le monde en pâtit.

C'est le cas de Pierre, né en 1959, qui partira en 2016 en retraite à 57 ans, avec 15 ans de services en tant qu'instituteur. Avec la décote, sa pension nette va passer de 1964 euros à 1464 euros !

Hausse des cotisations : nouvelle baisse des salaires et du pouvoir d'achat

Entre 2014 et 2017, la réforme prévoit une hausse progressive des cotisations vieillesse. 0,15 % dès 2014 pour atteindre au total 0,30 % en 2017. Nos salaires seraient directement touchés :

- 76 euros par an pour un PE au 5e échelon
- 88 euros par an pour un PE au 8e échelon
- 110 euros par an pour un PE au 11e échelon
- 130 euros par an pour un PE au 7e échelon HC

La réforme nous reprendrait une partie de l'indemnité (ISAE) de 400 euros annuels créée à cette rentrée pour les professeurs des écoles et ce, dans un contexte de gel de nos salaires depuis quatre ans. Maintenant, ça suffit, alors que les enseignants français sont parmi les plus mal payés des pays de l'OCDE !

Retraités mis à contribution

Les retraités sont aussi concernés. La majoration de pension de 10% pour 3 enfants sera fiscalisée et la revalorisation annuelle des pensions sera « gelée » pendant 6 mois, engendrant une perte de pouvoir d'achat

Un rachat des années 'études inaccessible

Pour racheter les années d'étude, le projet prévoit une aide au financement de 1 000 euros par trimestre dans la limite de 4 trimestres. Cette aide ne représenterait donc qu'une année alors qu'il en faut 5 pour devenir enseignant. De plus, le coût du rachat reste plus que dissuasif. Pour racheter trois années d'études, un enseignant au 3e échelon doit déboursier 34 565 euros et 117 520 euros au 10e échelon.

Carte scolaire

Les décisions du comité technique du 6 septembre.

Les conditions de travail en cette seconde rentrée de l'ère Hollande ressemblent à s'y méprendre à celles de l'an passé.

Le SNUipp-FSU était porteur de 25 demandes d'ouverture de classe ainsi que 44 postes d'enseignants spécialisés et d'une centaine de postes pour la brigade de remplacement.

Décisions prises par le DASEN :

10 ouvertures de classes :

- Paul Arène Draguignan
- Sandro le Pradet
- Aicard La Garde
- Mory Puget sur Argens
- Jean Janin Roquebrune
- Thyde Monnier la Valette
- La Ferrage Nans les Pins
- Oswald La Londe
- Les Pins parasol Puget/Argens
- Blay Roquebrune

2 fermetures de classe :

- Remparts Toulon
- Varages

15 demandes d'ouverture du SNUippnon suivies par le DASEN :

Maternelle : Flayosc, Rocbaron, Delplace la Garde, Semard et Hugo la Seyne, Perret Barjols, Plan de la Tour Pascal Pourrières, Escouletto St Tropez, Vernet Sanary, Reynier Six Fours, Pinède et Aicard Toulon.

Elémentaire : Pignans, Merle et Hugo la Seyne, Barles St Maximin, Pont du las Toulon, Pagnol la Valette.

1 poste maître G à la Seyne, 1 poste maître E à la Peyroua, au Muy.

Bulletin d'adhésion 2013/2014

Se syndiquer un acte de solidarité !

Mr/Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :
Téléphone portable :

Nom de jeune fille :

Date de sortie de l'IUFM :

Adresse (Domicile) :

Code postal _____ **Commune** :

Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU Var.

Email :@.....

Lieu d'exercice :

Poste : ADJ / DIR / TRB / CLIS / Adapt Autre :

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : _ _

Nomination à **Titre Définitif** ou **Titre Provisoire**

Travaillez-vous à temps partiel ? OUI NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessous) :euros

Mode de paiement : CCP Chèque bancaire *

Prélèvements fractionnés 2 3 4 6 fois

* chèques multiples encaissés la 1ère semaine de chaque mois indiqué au dos du chèque .

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

(Possible seulement pour prélèvements automatiques)

Je me syndique au SNUipp-FSU VAR afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,

- au développement du service public d'Education,

- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée : la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp-FSU.

Je demande au SNUipp-FSU VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU VAR.

Date :

Signature :

Chèques à l'ordre du SNUipp Var



A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 153 euros, vous bénéficiez d'une déduction fiscale et, depuis le 1/1/2012, à un remboursement si vous n'êtes pas imposable. Le coût réel sera donc de 51 euros.

-66%

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2013/2014 sera déductible des impôts/revenu 2014. Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2015.

Grille de cotisations 2013/2014

Instituteurs		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
9	162	54
10	171	57
11	185	62

Professeur des écoles		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
3	97	32
4	141	47
5	148	49
6	153	51
7	162	54
8	174	58
9	186	62
10	201	67
11	216	72

PE hors classe		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
HC 1	153	51
HC 2	173	58
HC 3	186	62
HC 4	210	70
HC 5	227	76
HC 6	242	81
HC 7	268	89

Ajouter selon situation	
Dir. classe unique	3
Dir. 2 à 4 classes	8
Dir. 5 à 9 classes	12
Dir. 10 classes et plus	16
Enseignant Spé.	8
Maître formateur	8
Conseiller Péda.	12
Directeur SEGPA	20

IUFM		
	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
Étudiants	52	17
Stagiaires	95	32

Autres contrats		
	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
AVS-EVS	52	17
Assist. éduc	61	20

Retraités		
	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
Moins de 1400 E/mois	97	32
Plus de 1400 E/mois	110	37

PEGC
Contactez directement le SNUipp-FSU du Var.

Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt
82	27
96	31
pro rata	

Facultatif : Je suis libre d'aider et soutenir l'action syndicale du SNUipp-FSU. Je choisis de verser..... euros supplémentaires avec ma cotisation.

Dispo/Congé parental	82	27
1/2 temps	96	31
75% et 80 %	pro rata	